

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint Georges sur Loire, le 3 août 2026

Déclaration au titre de l'article L 233-8 II du Code de commerce
et de l'article 223-16 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions
composant le capital social de la Société au 31 juillet 2026

Date	Nombre d'actions composant ¹ le capital	Nombre théorique de droits de vote ²	Nombre réel (ou net) de droits de vote ³
31 juillet 2026	5 135 455	7 749 409	7 746 758

¹ Chacune de 0,42 euros de valeur nominale

² Le nombre théorique de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (Art. 223-11 du Règlement Général de l'AMF)

³ Le droit de vote exerçable est donné à titre d'information, compte non tenu des actions privées de droit de vote (actions d'auto-détention).